



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER
ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 16 février 2012

LE LIEUTENANT GOUVERNEUR DUFFY SE JOINT AUX OFFICIERS DES FORCES DE L'ORDRE DE TOUT LE FINGER LAKES POUR SOUTENIR LA PROPOSITION DU GOUVERNEUR CUOMO D'ÉTENDRE LA BANQUE DE DONNEES ADN DE L'ÉTAT DE NEW YORK

Les Avocats de District, les Shérifs et Chefs se joignent aux parents d'une victime de meurtre, afin d'échanger sur les bienfaits de l'extension pour protéger les New Yorkais.

Le Lieutenant Gouverneur Robert J. Duffy s'est joint aujourd'hui à l'Avocat de District du Ontario County, R. Michael Tantillo, le Shérif du Ontario County, Philip C. Povero et leurs collègues des forces de l'ordre de Finger Lakes – l'Avocat de District, Eric R. Schiener et le Shérif, John M. York du Livingston County, l'Avocat de District, Barry L. Porsch et le Shérif Jack S. Stenberg du Seneca County, l'Avocat de District Richard Healy et le Shérif Barry Virts du Wayne County et l'Avocat de District, Jason L. Cook et le Shérif Ronald G. Spike du Yates County – afin d'apporter leur soutien au Gouverneur Andrew M. Cuomo pour étendre la banque de données ADN de l'état, qui permettra de résoudre plus de crimes, rendre justice aux victimes et disculper les New Yorkais innocents.

Le Lieutenant Gouverneur a été également rejoint à une conférence de presse à Canandaigua par le Chef de la Police de la Ville, Jonathan Welch, le Chef de la Police de Geneva, Jeffrey Trickler et les résidents de Canandaigua, David et Ann Scoville, dont la fille, Patricia, a été assassinée dans le Vermont en 1991. Au moment du meurtre de Patricia, le Vermont ne disposait pas de banque de données ADN. Les Scoville ont passé les sept années suivantes à faire revenir l'affaire de leur fille dans l'actualité et ont défendu avec succès la création de cette base de données d'état en 1998.

La preuve ADN a conduit finalement la police au meurtrier de Patricia, un détenu en liberté conditionnelle, qui a été condamné après un procès en 2008 et purge actuellement une peine de prison à vie. Le laboratoire judiciaire aux fins d'analyse ADN du Vermont est nommé à la mémoire de Patricia Scoville.

« Lorsque le Gouverneur Cuomo a détaillé sa proposition de Budget exécutif le mois dernier, il a dévoilé les prochaines étapes de son plan pour construire un nouveau New York », a déclaré le Lieutenant Gouverneur Duffy. « Son plan d'étendre la banque de données ADN de l'état transformera notre système judiciaire pénal. Au cours de ma carrière dans les forces de l'ordre, j'ai pu constater, affaire après affaire, où la preuve ADN a fait la différence - en excluant les personnes soupçonnées, en identifiant les responsables de crimes et en donnant aux victimes la

possibilité de tourner la page et une mesure de justice. Je ne peux imaginer pourquoi on voudrait empêcher l'exploitation de tout le potentiel d'un outil si puissant. »

David et Ann Scoville ont déclaré : « En tant qu'ardents défenseurs de longue date de la législation sur l'ADN dans l'Etat de New York et ailleurs, nous saluons les efforts du Gouverneur Cuomo et d'autres membres pour étendre la banque de données ADN et y inclure un plus grand nombre de crimes ou délits. Nous continuons à ressentir un sentiment de fierté à l'endroit de l'Etat de New York qui a été en première ligne du prélèvement et de la technologie ADN judiciaires. La banque de données ADN continue à identifier les criminels, à disculper les criminels injustement condamnés, et à protéger les droits des citoyens contre les mauvais usages de l'ADN. »

L'Etat de New York doit encore exploiter le plein potentiel de la banque de données ADN, la loi d'état ne permettant de recueillir l'ADN que sur 48 pour cent des délinquants condamnés pour un crime selon la Loi pénale. Actuellement, quiconque est condamné pour un crime ou l'un des 36 délits de Loi pénale doit fournir un échantillon d'ADN.

La proposition du Gouverneur exigerait que les échantillons d'ADN soient recueillis sur les condamnés de tous les délits de Loi pénale et de tout crime déterminé par les autres lois d'état, comme le délit de conduire en état d'ébriété en vertu de la Loi sur la Circulation et les Véhicules, la cruauté aggravée envers les animaux en vertu de la Loi des Marchés et de l'Agriculture, et les infractions liées aux drogues en vertu de la Loi sur la Santé publique.

L'Avocat de District Tantillo a déclaré : « L'importance d'adopter cette proposition ne peut être sous-estimée. D'après notre expérience passée, nous savons pertinemment que si la proposition du Gouverneur devient force de loi, plus de crimes seront résolus, encore plus de crimes seront évités, et tout aussi important, les personnes qui peuvent être soupçonnés de crimes mais qui sont innocents seront rapidement dédouanés. »

Le Shérif Povero a ajouté : « Il n'est pas nécessaire de réfléchir beaucoup. La proposition du Gouverneur d'étendre l'ADN à tous les crimes sauvera des vies. Tout simplement, elle permettra aux forces de l'ordre de mieux protéger les citoyens. »

La banque de données a été créée en 1996. Depuis cette date, la preuve ADN a aidé les procureurs à résoudre plus de 2 700 crimes et à disculper 27 New Yorkais.

L'Avocat de District Schiener a déclaré : « Les programmes de télévision populaires peuvent donner l'impression que l'ADN n'est qu'un outil efficace de résolution de crimes dans les grandes villes avec de grands départements et de gros budgets, mais la réalité est que la preuve ADN résout les crimes partout et vident les rues des criminels que ce soit des artères de centres-villes ou des routes de campagne. La preuve ADN assure aussi l'équité du système judiciaire pénal en identifiant les suspects aux premiers stades d'une enquête. L'extension de la banque de données ADN de New York aura un impact positif immédiat sur les vies des victimes et la sécurité de nos communautés, notamment celles du Comté Livingston. Pour ces raisons et d'autres encore, je soutiens de tout coeur la proposition rentable du Gouverneur Cuomo, d'ajouter environ 400 nouvelles infractions pénales pour le prélèvement et l'inclusion dans la banque de données ADN. »

Le Shérif York, qui occupe les fonctions de Président du Comité exécutif de l'Association des Shérifs de l'Etat de New York, a ajouté : « Nous félicitons le Gouverneur pour ses efforts à étendre la banque de données ADN et y inclure tous les délits et autres infractions de Loi pénale. Il s'agit d'une technologie éprouvée qui non seulement rend justice aux victimes de crimes, mais exclut les innocents de poursuites judiciaires possibles. »

L'Avocat de District Healy a déclaré : « J'invite fortement l'Assemblée législative à soutenir la proposition du Gouverneur. L'an dernier, nous avons poursuivi avec succès de nombreux cambriolages, où l'auteur a laissé son ADN dans du sang sur la scène de crime. La fonction la plus importante du gouvernement est de protéger ses citoyens : l'ADN résout les crimes. Résoudre les crimes protège les citoyens en rendant nos communautés plus sûres. »

L'Avocat de District Porsch a ajouté : « Dans le Comté Seneca, nous continuons à enquêter sur la mort de Kristin O'Connell, une étudiante de 20 ans brutalement assassinée dans un champ de maïs le 15 août 1985. Si nous avions adopté la loi sur l'ADN il y a des années, l'affaire aurait pu être résolue maintenant. Avec l'adoption de la proposition du Gouverneur d'étendre la banque de données, nous espérons résoudre les affaires en cours ainsi qu'empêcher de nouveaux crimes. Il n'y a pas de raison rationnelle pour que cette proposition ne soit pas adoptée. »

L'Avocat de District Cook a déclaré : « C'est une question très simple et l'Assemblée législative de l'état doit prendre la bonne décision. Au moment où la technologie la plus récente peut aider à résoudre des crimes et vider les rues des criminels dangereux, les New Yorkais méritent d'être en sécurité chez eux et dans la rue. La sécurité publique doit prendre le pas sur la posture politique habituelle. »

Le Shérif Spike a ajouté : « Je soutiens complètement l'initiative du Gouverneur Cuomo de prélever l'ADN sur tous les condamnés de crimes. Sa valeur pour la sécurité publique est prouvée et énorme, non seulement pour condamner les coupables, mais aussi pour disculper les innocents. Elle économisera d'innombrables heures et des coûts aux enquêtes de police. »

Le Chef de la Police de Canandaigua, Welch, a déclaré : « La preuve ADN est une autre pièce du puzzle qui permet aux départements de police de résoudre et empêcher les crimes, et également d'aider à disculper ceux qui ont été injustement accusés ou condamnés d'un crime qu'ils n'ont pas commis. Il s'agit d'un outil puissant et qui complète - mais ne remplace pas - le bon et rigoureux travail de la police. Je félicite le Gouverneur pour sa proposition. »

Le Chef de la Police de Geneva, Trickler, a ajouté : « Au cours des deux dernières décennies, l'utilisation de la preuve ADN a révolutionné le travail de la police de la même manière que les empreintes digitales l'ont fait un siècle auparavant. La proposition du Gouverneur d'étendre la banque de données ADN permettra aux forces de l'ordre d'utiliser cet outil à son plein potentiel. Je suis fier de prendre la parole avec mes collègues des forces de l'ordre pour soutenir cette importante mesure. »

La Secrétaire Adjointe à la sécurité publique de New York, Elizabeth Glazer, a déclaré : « Chaque jour que nous attendons l'extension de la banque de données ADN de l'état, une autre affaire s'avère non résolue, une personne injustement condamnée reste en prison, et nous risquons que l'un de nos proches ne soit victime d'un crime qui aurait pu être empêché. Comment nous le savons ? Parce que nous avons la preuve qui montre que chaque fois que nous avons étendu la banque de données ADN, nous avons résolu plus de crimes. C'est aussi simple. »

La dernière extension de 2006, qui pour la première fois a rendu les délits admissibles à l'ADN, a montré que les criminels ne se spécialisent pas. Un délinquant de bas niveau aujourd'hui est souvent un violent criminel d'hier :

- Les échantillons d'ADN recueillis sur les condamnés de délits pour des vols simples ont été reliés à 965 crimes, dont 51 meurtres, 222 agressions sexuelles, 117 vols à main armée et 407 cambriolages.
- Et les échantillons d'ADN recueillis sur les condamnés d'intrusion criminelle au deuxième degré ont été reliés à 30 homicides, 110 agressions sexuelles et 121 cambriolages, entre autres crimes.

Les données de la Division des Services de Justice pénale de l'état (DCJS) montrent aussi que les délinquants reliés à des crimes par la banque de données ADN ont eu trois condamnations antérieures pour des infractions non admissibles à l'ADN avant d'être condamnés pour des délits qui ont nécessité des échantillons d'ADN. De nombreux délits de bas niveau, non admissibles à l'ADN, sont précurseurs de crimes violents :

- 27 pour cent des condamnés pour l'utilisation non autorisée d'un véhicule sont par la suite arrêtés pour un crime violent dans les cinq ans de la condamnation pour un délit.
- 21 pour cent des condamnés pour trois autres délits - intrusion criminelle au troisième degré, hooliganisme au quatrième degré et vol de services - sont arrêtés par la suite pour un crime violent dans les cinq ans de leur condamnation pour l'un de ces délits.

Recueillir un échantillon d'ADN n'est pas une procédure envahissante : les délinquants reconnus coupables frottent l'intérieur de leur joue avec une languette de prélèvement. Le Centre des Enquêtes de police scientifique de l'Etat de New York convertit ensuite ce matériel en profil numérique, particulièrement unique pour ce délinquant. Le profil est utilisé seulement pour faire correspondre les condamnés avec les preuves trouvées sur la scène de crime, et relier les crimes qui peuvent impliquer le même auteur. Le profil ne peut pas être utilisé à d'autres fins et ne peut permettre d'identifier la race d'une personne, l'apparence, la santé ou le comportement.

La procédure par laquelle les profils sont téléchargés, testés et comparés avec les condamnés assure que rien, à part la science, n'affecte les résultats d'une correspondance. Les noms, photographies ou antécédents judiciaires qui correspondent aux profils ADN ne sont pas conservés dans la banque de données, et la DCJS, l'agence confirmant l'identité une fois que la correspondance a été établie, n'a pas accès aux profils ADN conservés dans la banque de données. De plus, une fois que la correspondance ADN a été établie, des tests de confirmation sont effectués pour assurer sa précision avant notification aux laboratoires locaux et forces de l'ordre.

Le Centre des Enquêtes de la Police scientifique de l'Etat de New York à Albany peut traiter 10 000 échantillons d'ADN de condamnés par mois. La proposition d'extension du Gouverneur portera le total mensuel à moins de 7 000 et ne créera pas de retards.

Si elle est adoptée, la proposition du Gouverneur entrera en vigueur le 1er octobre 2012, et ne sera pas rétroactive. De plus, la proposition ne s'appliquera pas aux enfants impliqués dans des affaires devant les Tribunaux des Familles ou aux jeunes délinquants.

L'Etat de New York a lancé un site web interactif dans le cadre de la campagne du Gouverneur pour construire un nouveau New York et tenir les résidents informés des initiatives clés de l'état. Pour plus d'information, visiter www.NYGetInvolved.com et rejoindre la conversation #DNASTopsCrime.

###

*Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418*